



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E181324

VALABLE JUSQU'AU

27/11/2026

ÉDITÉ LE

22/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 29/08/2025

Capital : 50 000

Raison sociale : HK RENOV

21 RUE SAGLIO

67100 STRASBOURG

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC STRASBOURG 2016 B 01956

Siret : 822 600 672 00023

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4601409

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2 725642

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2 725642

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 03 88 83 47 64

Portable : 06 59 66 65 89

Fax :

Site Internet : www.hk-renov.fr

E-mail : hk-renovation@outlook.fr

Responsabilité légale :

KURUM HASAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/11/2023
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	03/07/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/06/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	02/12/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/12/2021
o Ventilation mécanique	03/07/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.